



## Admission

### SAMSAH

#### CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir constitué le dossier d'admission SAMSAH (à retirer auprès du service).
- Bénéficier d'une orientation SAMSAH par la MDPH, au titre d'une difficulté psychique.

MDPH : 0800 40 41 44 (numéro vert gratuit)

Site web : [www.cg44.fr/cg44/jcms/c\\_12324/la-mdph](http://www.cg44.fr/cg44/jcms/c_12324/la-mdph)

#### Etape d'admission

L'accueil et la présentation du service peuvent se faire sur plusieurs rencontres ( présentation, information, visite, échange, constitution du dossier). La demande peut être initiée par la personne, un proche ou un professionnel.

Un rendez-vous d'admission est organisé avec des professionnels du service.

L'évaluation et la validation de la demande de la personne se font par l'équipe pluri-professionnelle.

### SAMSAH

#### LE FINANCEMENT ?

Le financement du service est assuré par l'agence régionale de santé (l'ARS) et le conseil général. Aucune contribution financière n'est demandée aux personnes.

#### Le SAMSAH est un service du Centre d'Habitat L'ETAPE

*Centre d'Habitat l'Etape*

291 route de Ste Luce

44300 NANTES

Tel : 02 40 14 43 38 — Fax : 02 28 23 70 92

[ch.secretariat@etape-nantes.fr](mailto:ch.secretariat@etape-nantes.fr)

<http://www.etape-nantes.fr>

#### 9 Partenaires sont à l'initiative du projet et participent à son suivi :

A2C44, Unafam, CHU Nantes, CH Daumezon, CH Blain, Associations les Briords, Les Apsyades, Aurore et l'Etape.

# SAMSAH

## « ÎLE de NANTES »

Service d'Accompagnement

Médico-Social pour Adultes

en situation de Handicap Psychique

#### Coordonnées

12 rue Georges Mandel

44200 NANTES

Tél : 02 49 10 88 80



[ch.samsah@etape-nantes.fr](mailto:ch.samsah@etape-nantes.fr)

#### Accès :

Tram 2 ou 3 : Arrêt Mangin

Bus ligne 26 : Arrêt Mandel

# Présentation /Missions

SAMSAH

## **QU'EST-CE QUE LE SAMSAH ILE DE NANTES ?**

Le SAMSAH « **Île de Nantes** » est un service d'accompagnement médico-social pour des adultes fragilisés par des **troubles psychiques**. Ces personnes sont isolées ou en risque de l'être, tant sur le plan social, familial, professionnel que soignant.

L'accompagnement se construit à partir de la demande de la personne. Il s'établit autour des différents actes et démarches de la vie quotidienne, en s'appuyant sur le savoir-faire et le savoir-être des personnes. Il s'agit de leur permettre de tisser elles-mêmes des liens pour aller vers des dispositifs de droit commun.

Le SAMSAH veille à créer et/ou à favoriser une coordination entre les différents professionnels intervenant autour de la situation de la personne. Ce travail d'articulation vise à éviter les ruptures avec l'environnement extérieur.

La durée de l'accompagnement est limitée dans le temps et adaptée à la singularité de chaque situation.

# Mise en œuvre

SAMSAH

## **INTERVENTION**

Les professionnels de l'équipe du SAMSAH sont amenés à faire des accompagnements au domicile des personnes, dans les locaux du service ou vers des démarches dans la cité.

En fonction de la demande et des besoins, plusieurs rencontres peuvent se faire dans la semaine. Ce service reste attentif à la continuité du lien et aux situations de fragilité psychique.

### **L'intervention du SAMSAH vient :**

- ◆ Apporter un soutien psychique à la personne.
- ◆ Faire émerger les capacités des personnes à gérer leur quotidien.
- ◆ Favoriser l'inscription dans une démarche de soin.
- ◆ Soutenir les démarches liées à l'insertion sociale et professionnelle.
- ◆ Soutenir l'inscription dans la cité, à travers l'accès aux activités, aux loisirs.
- ◆ Apporter un soutien aux familles.

# Organisation

SAMSAH

## **L'EQUIPE**

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 11 professionnels.

**Les accompagnements de proximité sont assurés par 6 professionnels** : aide-médico-psychologique, éducateur spécialisé, assistante sociale, monitrice éducatrice, infirmiers .

Les **autres professionnels** intervenants sont : chef de service, secrétaire, médecin généraliste, médecin psychiatre, psychologue clinicienne.

### **HORAIRES D'OUVERTURE DES LOCAUX**

**- Du lundi au samedi de 9h00 à 20h00 -**

Accueil avec ou sans rendez vous pour un échange, des informations, une écoute...

*Une astreinte téléphonique est assurée pour les personnes accompagnées par le service :*

*24h/24, 7 jours/7 (nuits, dimanches et jours fériés)*